



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Direction départementale
de l'Équipement du Bas-Rhin*

Strasbourg, le 10 avril 2008

Service opérationnel et de Pilotage

Nos réf. :
Vos réf. :
Affaire suivie par : Frédérique ANCEL

à

Tél. : 03 88 13 06 42 – Fax : 03 88 13 05 60
Courriel : frederique.ancel@equipement.gouv.fr

Mesdames et Messieurs
les Responsables des Services
Instructeurs du Bas-Rhin

Objet : Compte-rendu de la réunion du 26 février 2008
organisée à la Ville d'Obernai

Membres du club :

Bischheim : Marie-Laure WALLE, excusée
CUS : Joseph KLEIN, Paul KNAEBEL
DDE : Georges SOCCOJA, Frédérique ANCEL
Haguenau : Emeline KNOBLOCH, Edeline COURIER, excusée
Obernai : Yann JOVELET, Aline PONSARD
Saverne : Daniel GENAY
Schiltigheim : Gilles MALHERBES
SDAU : Jean-Lou MATEJA, Claude BOESCH
Sélestat : Diane MABON, Fabienne HAEGI

Après une rapide présentation de l'ordre du jour, Georges SOCCOJA fait un point sur les statistiques 2007 qui démontrent une stabilité dans le nombre des décisions par rapport à 2006.

Il expose ensuite les préoccupations rencontrées depuis le début de l'année sur la rédaction des avis ABF. A ce sujet, il signale qu'une réunion entre la Direction de la DDE 67 et Serge BRENTRUP, nouveau Chef du SDAP, est prévue pour le 28 février 2008.

Copie : Guy TREFFOT, Chef du SOP
Gisèle RINIE, Chef de l'Unité Accessibilité Sécurité Construction du SPE
Marc OPPERMANN, SDIS

Pour mémoire, suite à cette rencontre, une réunion est organisée le mardi 22 avril au Palais du Rhin à laquelle est associé l'ensemble des services instructeurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les différents documents contenus dans le dossier remis en début de séance et relatifs à l'actualité de l'urbanisme sont commentés par les membres du club.

Il s'agit notamment de la réécriture du code de l'urbanisme, du rapport Attali, du Grand Hamster et de la problématique des raccordements électriques.

Il est signalé que le Conseil Général a retiré sa délibération portant le taux de la TDENS à 1 %. Le taux de 0,75 % est intangible pendant un minimum de trois ans à compter de son entrée en vigueur le 1er janvier 2006.

Sur l'envoi de dossiers complets à l'ABF, Jean-Lou MATEJA signale que cet aspect est a priori moins problématique pour les services techniques des villes que pour les autres services instructeurs.

Diane MABON s'interroge sur les conditions de notification aux demandeurs des avis ABF favorables avec prescriptions ou des refus et des risques de l'obtention d'un permis de construire tacite en cas de défaillance. Sur ce point, Georges SOCCOJA estime qu'avec un délai de 6 mois sur un permis de construire, le risque d'octroi tacite est minime.

Yann JOVELET évoque les problèmes induits par les avis conformes favorables avec prescriptions qui portent sur des éléments techniques incompatibles avec la réglementation thermique de 2005.

Le problème se pose également sur les enduits dont la prescription est susceptible de mettre en jeu la garantie décennale des entreprises.

Sur les périmètres de protection modifiés, Paul KNAEBEL signale qu'ils ont été réalisés sur la quasi totalité des communes de la CUS mais n'ont pas été intégrés aux documents d'urbanisme. La problématique est identique sur OBERNAI et SELESTAT.

La réunion se poursuit par l'intervention de Gisèle RINIE et de Marc OPPERMANN sur les aspects accessibilité et sécurité des permis de construire. Un dossier est remis à chaque membre du club.

Georges SOCCOJA rappelle la nécessité de faire part au pétitionnaire du caractère incomplet de son dossier de permis de construire dans le mois qui suit le dépôt en mairie, y compris le cas échéant au niveau de l'accessibilité et de la sécurité.

Les questions – réponses publiées sur le site intranet de la DGUHC sont lues et commentées.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 29 mai 2008 à SELESTAT.

Compte-rendu établi le 10 avril 2008

par Frédérique ANCEL